



Projet éolien de l'Etoile

Réunion de restitution de l'étude des perceptions

17 décembre 2020

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Objectifs de la réunion de restitution.....	3
3. Les participants à l'événement.....	3
4. Le déroulé de la réunion.....	5
5. Synthèse des échanges.....	5
5.1 Synthèse de l'étude des perceptions.....	5
5.2 Présentation des premiers éléments du projet.....	6
5.3 Réponses aux questions issues de l'étude des perceptions.....	9
5.4 La démarche de concertation.....	13
6. Les proches étapes de la concertation.....	15
7. Annexes.....	16
7.1 Les résultats du sondage Klaxoon.....	16

1. Introduction

De septembre à novembre 2020, l'équipe Concertation de Mazars, mandatée par les sociétés Velocita énergies et Billas Avenir Energie (BAE), a réalisé une étude des perceptions dans le cadre du développement du projet éolien de l'Etoile, sur les communes de Marbéville, La Genevroye, Mirbel, Vignory et Soncourt-sur-Marne.

L'objectif de cette étude était de recueillir une diversité de points de vue (élus et institutionnels locaux, associations locales, riverains), non pas via un sondage mais des entretiens qualitatifs.

Plus précisément, ces rencontres, menées via des entretiens individuels et du porte-à-porte, ont permis de :

- Mieux comprendre les enjeux et les spécificités de votre territoire ;
- Recueillir vos avis et questions vis-à-vis de l'éolien en général et de ce projet en particulier ;
- Identifier vos attentes locales en matière de concertation et de communication.

Le compte-rendu de cette réunion de restitution de l'étude des perceptions ainsi que des autres rendez-vous de la concertation sont disponibles sur la plateforme participative du projet : www.projeteolien-de-letoile.fr

2. Objectifs de la réunion de restitution

Les objectifs de cette réunion de restitution étaient de :

- ➔ Partager les résultats de l'étude des perceptions ;
- ➔ Présenter les premiers éléments du projet et répondre à vos questions ;
- ➔ Echanger autour des modalités de la concertation ;
- ➔ Partager les prochains rendez-vous de la concertation.

3. Les participants à l'événement

La réunion de présentation de l'étude des perceptions a rassemblé 14 personnes dont 9 ayant participé aux entretiens individuels.

Etaient présents les participants suivants :

- Jean-Marie GRAILLOT, Conseiller Municipal à Marbéville
- Didier JOLLY, Maire de Soncourt-sur-Marne
- Etienne MARASI, Maire de Vignory
- Stéphane MAUJEAN, Maire de Mirbel
- Laurent PELLOUARD, Maire de La Genevroye
- Katia PELLOUARD, seconde adjointe à La Genevroye
- Isabelle SAMSON, première adjointe à Vignory
- Yves THIEBLEMONT, Conseiller Municipal à Marbéville
- Emilien TONNER, Président de l'association La Courtoisie et Conseiller Municipal à Soncourt-sur-Marne

L'équipe concertation de Mazars :

- Marion LE FLOCH, Consultante
- Eloïse RABIN, Consultante
- Charline VIALLE, Cheffe de projets

Les co-développeurs du projet :

- Maria CANDAMIL, Chef de projet Velocita énergies
- Dorine TEA, Chargée de projets Energies Renouvelables BAE

4. Le déroulé de la réunion



Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion de restitution de l'étude des perceptions. La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit les remarques, questions et propositions émises par les participants.

5. Synthèse des échanges

5.1 | La synthèse de l'étude des perceptions

En première partie de réunion, l'équipe Concertation de Mazars a présenté la synthèse de l'étude des perceptions réalisée auprès de 56 personnes du 23 septembre au 3 novembre 2020. Ces rencontres étaient soit programmées (entretiens physiques et/ou téléphoniques), soit opportunes (au cours de journées de terrain et de porte-à-porte).

De cette étude ressort les 5 grandes perceptions suivantes :

1. **Un projet soutenu par les élus locaux**
2. **Qui rencontre néanmoins un soutien partagé des habitants**
 - a. Certains y voient des avantages
 - b. Là où d'autres évoques des inconvénients
3. **L'éolien et ce projet suscitent de nombreuses questions**
 - a. Sur le démantèlement
 - b. Sur le positionnement
 - c. Sur la rentabilité
4. **Voire des inquiétudes**
 - a. Pour la préservation de la forêt
 - b. Pour la pratique de la chasse
5. **Celles-ci en font une volonté de travailler sur le projet**
 - a. Avec un besoin de communication
 - b. Et des propositions de la concertation

A la suite de la présentation, les participants ont été invités à répondre à la question « Vous retrouvez-vous dans cette synthèse ? ». Ils ont pu graduer leur réponse comme suit :

- **4 étoiles** : Je m'y retrouve pleinement
- **3 étoiles** : Je m'y retrouve partiellement
- **2 étoiles** : Je ne m'y retrouve pas vraiment
- **1 étoile** : Je ne m'y retrouve pas du tout

Selon le vote organisé via l'application Klaxoon, la totalité des participants se retrouvaient dans le verbatim présenté. En effet, 75% des votants se retrouvaient pleinement dans la synthèse et les 25% restants s'y retrouvaient partiellement. La photo du Sondage Klaxoon est disponible en annexe du présent document (Annexe 1 - Page 16).

Réaction d'un participant :

« Pour ma part, je me retrouve partiellement dans ce verbatim. Je trouve qu'il retranscrit bien l'opinion publique des habitants qui, comme la plupart des français, sont spectateurs de ce type de sujet. L'éolien est encore pour beaucoup un sujet nouveau, qui ne les touchent pas de près. Alors que c'est une vraie réalité. Aujourd'hui en Haute-Marne on compte près de 172 éoliennes et ce n'est que maintenant que les gens commencent à se faire une opinion mais ce n'est pas un sujet qui les préoccupe au quotidien. C'est plutôt les maires qui s'emparent du sujet. Il y a quelques énormités dans ce verbatim tant dans les « pour » que dans les « contre ». C'est révélateur de la méconnaissance actuelle du sujet. Votre travail [en parlant de l'équipe Concertation de Mazars] me paraît assez juste. Il ne manque pas grand-chose, les sujets importants sont là. »

5.2| Présentation des premiers éléments du projet éolien de l'Etoile

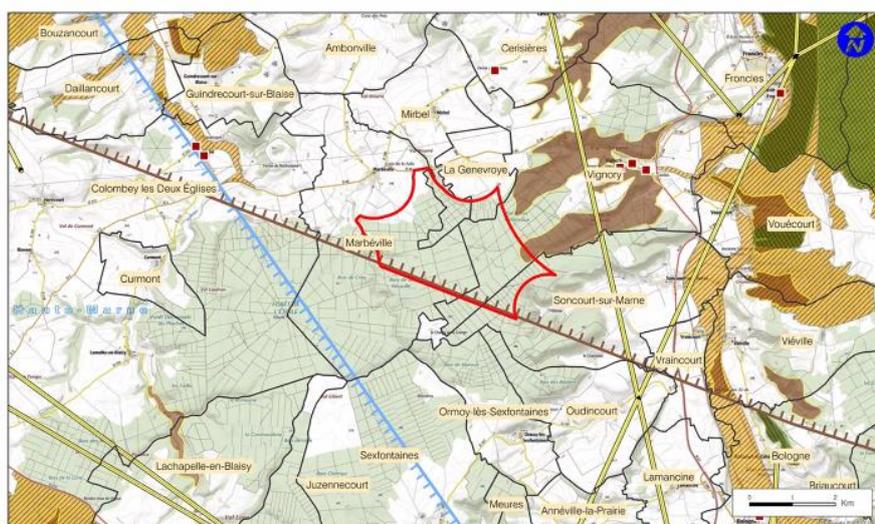
Dans une seconde partie, la parole a été donnée aux co-développeurs du projet pour présenter leurs entreprises mais aussi les contours du projet éolien de l'Etoile.

Maria CANDAMIL a ainsi pu présenter la société Velocita énergies et Dorine TEA, la société BAE. Elles sont revenues sur les rôles de chacune dans le cadre de ce partenariat autour du développement du projet éolien de l'Etoile.

BAE est en charge de la partie relations locales : recherche de secteurs potentiellement favorables, premiers contacts avec les élus, réalisation des études foncières (accords des propriétaires et exploitants).

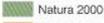
Velocita énergies apporte l'expertise technique nécessaire au projet via le pilotage des études environnementales et techniques, le suivi de la construction et l'exploitation du parc.

Les chiffres clés du projet ainsi que la carte de la zone d'étude du projet ont été présentés aux participants.



- 6 à 10 EOLIENNES 
- 150m HAUTEUR EN BOUT DE PALE 
- 800m DISTANCE AUX HABITATIONS 

Légende

-  ZEP
-  Limite communale
-  RTBA
-  SETBA
-  Site classé ou inscrit
-  Faisceau hertzien
-  Natura 2000
-  Znieff type 1
-  Znieff type 2

Réalisation: Velocita Energies
 Date: 26/04/2020
 Projection: PGF93 1103 000 6196
 Source: VE GIS, Scale 25 000



Dans un second temps, le planning prévisionnel du projet a été présenté. Ce planning se décompose en 3 grandes phases :

1. L'évaluation de la faisabilité du projet

- a. Délibérations des communes concernées
- b. Consultation des administrations
- c. Accords fonciers

2. La conception du projet

- a. Concertation autour du projet
- b. Réalisation des études écologiques, acoustiques, paysagères et des vents
- c. Elaboration d'une trame d'implantation des machines et ses variantes
- d. Dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale en Préfecture

3. L'instruction par les services de l'Etat

- a. Apport de compléments selon les besoins de la Préfecture
- b. Réalisation de l'Enquête Publique
- c. Délivrance de l'autorisation environnementale

Suite à la présentation de ces premiers éléments, les questions de l'assemblée ont été entendues.

Question : « Dans votre planning, je ne vois pas apparaître la phase de travaux ? Quand se fera-t-elle ? Avez-vous une date de mise en service à nous communiquer ? »

Réponse des porteurs du projet : Le planning que nous vous présentons concerne uniquement la phase de développement. La phase travaux intervient une fois l'instruction par les services de l'Etat terminée et l'autorisation environnementale délivrée. La phase d'instruction du dossier dure en moyenne un an. Il faut ensuite établir un planning de travaux tenant compte des contraintes de la faune et la flore. Par exemple, les travaux doivent s'interrompre pendant les périodes de nidifications pour ne pas perturber l'écosystème. Plusieurs éléments sont à prendre en compte. Les travaux pourraient débuter au plus tôt en 2024, mais 2025 nous semble plus réaliste.

Quoi qu'il en soit, nous mettrons régulièrement à jour ce planning et vous tiendrons informés des grandes échéances du projet.

Question : « L'ensemble des communes ont-elles délibéré sur le projet ? »

Réponse des porteurs du projet : L'ensemble des communes se sont exprimées favorablement à l'exception d'une commune. A Mirbel, la commission syndicale a délibéré favorablement, tandis que la municipalité a délibéré défavorablement. A Vignory, un nouveau vote est prévu suite au changement d'équipe municipale mais la crise sanitaire a retardé ce

vote. La commune a également un projet photovoltaïque à l'étude et le maire souhaite prendre le temps de présenter le projet éolien de l'Etoile aux nouveaux conseillers pour ne pas qu'ils se sentent mis devant le fait accompli. Un nouveau vote est donc prévu au courant de l'année 2021. Velocita énergies et BAE feront donc une seconde présentation du projet au Conseil Municipal de Vignory.

Question : « Vous évoquez un parc de 6 et 10 éoliennes, qu'est-ce qui va déterminer le nombre final de machines qui seront installées ? »

Réponse des porteurs du projet : Les études (écologiques, paysagères, acoustiques et des vents) vont nous permettre de prendre en compte l'ensemble des enjeux du territoire. Une fois ces enjeux connus, une trame d'implantation sera proposée. Ce sont les résultats de ces études qui vont conditionner le nombre de machines afin de présenter un projet final qui soit à la fois rentable et qui impacte le moins possible l'environnement et les habitants.

Réponse de Mazars : L'objet de la démarche de concertation est aussi de vous apporter de la visibilité sur l'avancement de ces études, de vous tenir informés, de vous partager les résultats pour affiner le projet ensemble.

Question : « Vous semblez déjà avoir une idée du nombre de machines vu les chiffres avancés, est-ce que cela signifie que vous avez déjà réalisé certaines études ? »

Réponse des porteurs du projet : En effet. A ce stade du projet nous pouvons déjà prendre en compte une série de contraintes comme la distance aux habitations, le coût et la distance de raccordement au réseau public de distribution d'électricité, la rentabilité du projet, etc. On estime que le projet peut être rentable avec 6 machines minimum et qu'au vu des dimensions de la zone d'étude, on pourra difficilement en installer plus de 10.

En revanche, il y a des enjeux, notamment environnementaux, dont nous n'avons pas connaissance et l'objectif des études est d'identifier l'ensemble des enjeux (faune, flore, patrimoine, etc.) de la zone.

C'est une fois ces enjeux identifiés que nous pourrons affiner le projet dans une logique d'éviter, réduire et compenser (ERC) pour un impact minimal sur l'environnement.

5.3| Réponses aux questions issues de l'étude des perceptions

Après avoir présenté les premiers éléments du projet éolien de l'Etoile, les co-développeurs du projet ont initié une séquence de questions réponses. Il s'agissait d'apporter des éléments de réponses aux questions les plus souvent posées par les personnes ayant participé à l'étude des perceptions réalisée par l'équipe Concertation de Mazars.

- **Sujet 1 : la rentabilité d'une éolienne**

« Ce n'est pas rentable, ça ne tourne jamais ! »

Plusieurs situations peuvent justifier l'arrêt d'une éolienne

- Vent **trop faible** (<15 km/h), vent **trop fort** (>90 km/h)
- Lors des phases de **maintenance** ou de réparation
- **L'équilibrage** entre production et demande électrique
- **Bridages** pour réduire les impacts potentiels en faveur des oiseaux et chauves-souris



L'éolien : une production variable mais pas intermittente

- Foissonnement de production : toutes les installations ne sont jamais arrêtées en même temps -> lissage de la production ENR.
- La production éolienne est dépendante de conditions météorologiques mais les variations dans le temps sont prévisibles.
- L'intermittence (on/off) concerne plutôt les grosses installations thermiques ou nucléaires ou des arrêts fortuits.

Question : « Qui s'occupe de l'équilibrage entre production et consommation en France ? »

Réponse des développeurs du projet : En France c'est RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité et Enedis, le gestionnaire du réseau public d'électricité qui assurent l'équilibrage du réseau électrique entre production et consommation. Mais il faut concevoir la notion d'équilibrage à l'échelle Européenne et pas seulement nationale car comme vous le savez, une partie de la production d'électricité française est exportée à nos voisins européens.

• **Sujet 2 : Le démantèlement**

« Vous pensez vraiment qu'avec 50 000 euros on peut démanteler une éolienne ? »

Sur le sujet, la loi est parfaitement claire : **le démantèlement incombe, quel que soit le prix, à la société qui exploite le parc éolien**. Cette obligation est également reprise dans les baux signés avec les propriétaires des terrains.

- Démantèlement :
 - Des **installations** de production d'électricité,
 - Des **postes de livraison**,
 - Les **câbles** dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison.
- **Excavation** de la **totalité** des **fondations**
- **Remise en état** des sites
- Les **déchets** de démolition et de démantèlement sont **réutilisés, recyclés, valorisés**, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet

- **Garanties financières**, sous forme de **caution bancaire** ou de **dépôt de garantie**



- **50 000 €** pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW.
- Puis de **10 000 € par MW supplémentaire**.

Question : « Il y a un gros travail d'information à faire car on entend tout et son contraire sur l'éolien. Récemment, on m'a dit que les socles des éoliennes n'étaient excavés que d'une profondeur d'un mètre alors que j'ai bien compris que depuis cette année c'est l'ensemble des fondations qui doivent être retirées. Un autre exemple de ces « contres informations », on m'a également dit qu'après 10 ans d'exploitation, certains exploitants éoliens revoyaient à la baisse les rémunérations des communes voire trouvaient des moyens de ne plus verser d'indemnités aux collectivités. Que pouvons-nous répondre à ces questions ? Tout ça pour

vous dire qu'il y a un gros travail de pédagogie et d'information à faire sur le sujet pour éviter que ce type de propos se diffusent. »

Réponse des porteurs de projet : Sur la partie excavation, la loi du 22 juin 2020 est en effet venue renforcer les obligations des développeurs concernant le démantèlement. Elle nous oblige non seulement à excaver l'ensemble des fondations de l'éolienne, mais également à rendre les terres dans leur état initial.

Concernant les contrats signés entre les développeurs et les collectivités et plus largement avec toute personne qui accueille des éoliennes sur ses terres, chaque développeur peut émettre ses conditions. Comme pour tout contrat que l'on peut signer, il est important de le lire avec attention, et en cas d'incompréhension, de demander des précisions au développeur afin que tout soit clair pour les deux parties au moment de la signature.

Par ailleurs, un contrat ne peut se rompre sans motif valable. Un développeur ne peut décider de rompre un contrat de cette manière. Il n'y a donc pas d'inquiétude à avoir concernant une baisse éventuelle des revenus fiscaux ou des loyers. Sur l'éolien, comme dans l'immobilier une révision de loyer intervient fréquemment et les loyers sont toujours revus à la hausse.

Question : « Concernant le provisionnement, 50 000 euros suffisent-ils vraiment à démanteler une éolienne ? Je me suis renseigné sur la question et en Allemagne, le montant est 4 fois supérieur à celui de la France. »

Réponse des porteurs du projet : En Allemagne les éoliennes installées sont plus grandes et d'une puissance supérieure à celles implantées en France. Comme expliqué, en France une enveloppe de 50 000 € est prévue pour chaque éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW. Les développeurs doivent approvisionner cette enveloppe de 10 000 € supplémentaires par MW de puissance installée pour les machines d'une puissance supérieure à 2 MW. Pour vous donner un exemple, une éolienne d'une puissance de 4 MW bénéficiera de 70 000 € d'approvisionnement pour son démantèlement. L'approvisionnement du démantèlement dépend donc de deux facteurs : la taille de l'éolienne et sa puissance.

Par ailleurs, il faut tenir compte d'un autre paramètre important dans le coût du démantèlement c'est le recyclage. La majorité des matériaux qui composent une éolienne (zinc, béton, aluminium, etc.) sont recyclables. Ainsi, ces matériaux peuvent être revendus ce qui réduit le coût du démantèlement. Aujourd'hui de nombreux efforts sont faits pour le recyclage des éoliennes et la filière est en pleine essor. A partir du 1^{er} juillet 2022, les développeurs devront recycler au moins 90% des éoliennes et au moins 95% à partir du 1^{er} janvier 2024.

Le provisionnement pour le démantèlement est donc suffisant.

Question : « Si les conditions de rachat d'électricité par EDF changent, est-ce que cela peut impacter le montant des indemnités des communes ? »

Réponse des développeurs du projet : L'Etat a pendant des années subventionné l'éolien pour permettre son essor, tant du côté des développeurs, que des fournisseurs via des prix de rachat visant à concurrencer les énergies fossiles. Ce système devait changer, de même que les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité qui vont progressivement disparaître au profit

d'une logique de marché. Le système électrique français prévoit un mix énergétique et organise sa production avec une échelle des priorités. Les énergies dites intermittentes, qu'on ne peut stocker facilement, sont prioritaires en termes de production.

Pendant la crise sanitaire du COVID 19, la consommation d'électricité française a diminué, alors que la production d'électricité d'origine éolienne n'a jamais été aussi forte, atteignant à certains moments plus de 20% de la production d'électricité française. Cela est possible par l'arrêt de certains autres moyens de production.

Aucune inquiétude, l'électricité éolienne sera toujours vendue. Certains fournisseurs d'électricité alternatifs s'approvisionnent maintenant directement auprès des producteurs d'électricité indépendants, sans passer par les centrales d'achats de type EDF.

• **Sujet 3 : L'implantation forestière du projet**

« Pourquoi veulent-ils mettre un parc en forêt et non pas sur des terres agricoles ? »

Amélioration de l'exploitation forestière

- **Renforcement et élargissement** des chemins facilitant les déplacements.
- Anciennes aires de grutage pouvant servir au **stockage de bois**
- **Plateformes accessibles** pendant toute la phase d'exploitation

Éloignement plus important par rapport aux habitations

Masque végétal pouvant limiter les impacts visuels et sonores

Loyers d'éoliennes versés aux communes, propriétaires des parcelles

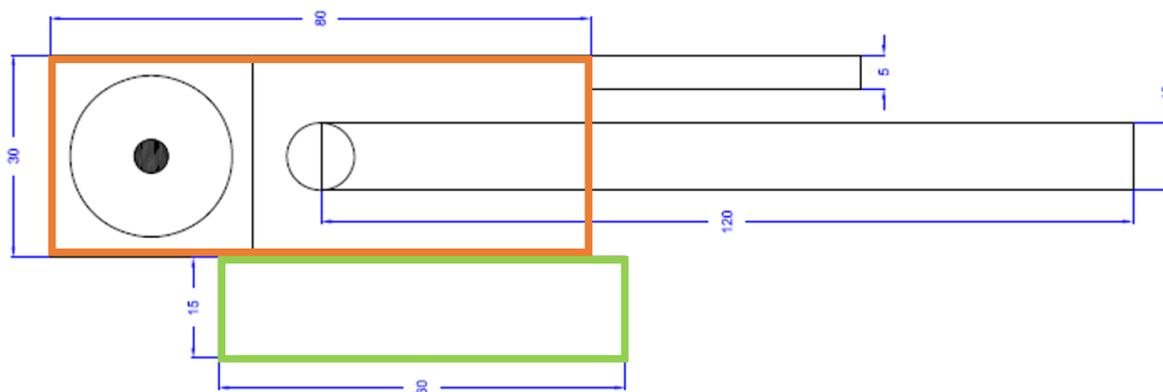


« Avec leur faible emprise au sol, les éoliennes n'impactent pas l'équilibre forestier et nous permettent d'investir dans l'entretien et la valorisation de notre forêt grâce à des revenus stables et garantis durant toute l'exploitation du parc. L'amélioration des pistes existantes facilite nos déplacements, ainsi que ceux des promeneurs. » Le gérant du Groupe Forestier des Groises – parc éolien « Entre Tille et Venelle » Côte d'Or

Complément des développeurs du projet : Il faut bien distinguer les zones à défricher des zones à déboiser.

- **Les zones à défricher** sont celles qui accueilleront la plateforme éolienne et sa plateforme bétonnée, il s'agit d'une zone d'une dimension de 30x60m soit 2400m²,
- **Les zones à déboiser** sont celles qui accueilleront les pales pendant la phase de construction, il s'agit d'une zone d'une dimension de 15x60m soit 900m².

Schéma de l'emprise au sol d'une éolienne et des zones à déboiser ou défricher



Zone à défricher



Zone à déboiser

• Sujet 4 : Le coût d'une éolienne

« Combien ça coûte ? »

Selon l'Observatoire des coûts de l'éolien terrestre mené par POYRY pour France Énergie Éolienne¹, les coûts d'investissement sont en moyenne de **1,4 millions d'euros par mégawatt installé**, soit pour **le projet éolien de l'Étoile** un coût d'investissement compris **entre 21 et 35 millions d'euros** (considérant un parc de 6 à 10 éoliennes dont une puissance unitaire de 2,5 MW)

« Combien ça rapporte à la commune ? »

Les communes bénéficieront de retombées diverses :

- **Des retombées fiscales** (TFPB, CFE, IFR, CVAE), conformément à la réglementation,
- **Un loyer** pour l'implantation des éoliennes,
- Des retombées pour **l'utilisation temporaire de la voirie**,
- Des **mesures d'accompagnement** co-construites avec le territoire.

	Marbéville	Mirbel	La Genevroye	Vignory	Soncourt sur Marne	Com d'Agglo de Chaumont	Département	Région
TOTAL	14 733 €/an	13 348 €/an	16 462 €/an	15 365 €/an	17 076 €/an	15 953 à 16 634 €/an	10 286 €/an	2 145 €/an

Question : « *Qu'est-ce qui explique la différence de retombées fiscales d'une commune à l'autre ?* »

Réponse des porteurs du projet : Avant de vous apporter des précisions nous vous rappelons qu'il s'agit là d'estimations faites sur une éolienne par commune. Ces chiffres sont donnés à titre indicatifs, ils s'affineront au fur et à mesure du développement du projet. Concernant les montants, la différence s'explique par le taux de fiscalité qui diffèrent d'une commune à l'autre.

Pour la commune de Mirbel, ces estimations tiennent compte, en termes de loyers du partage entre la commune de Mirbel (80%) et celle de La Genevroye (20%), comme stipulé dans les statuts de la Commission Syndicale La Genevroye-Mirbel.

Question : « Quelle est la part du loyer dans ces indemnisations ? Elle doit représenter les 2/3 des revenus non ? »

Réponse des porteurs du projet : En effet, si on prend l'exemple de la commune de Vignory, le loyer représente 9 900 € sur les 15 400 € environ des retombées économiques.

5.4 | La démarche de concertation

La dernière partie de cette réunion a permis de préciser les objectifs de la démarche de concertation que souhaitent engager les co-développeurs du projet.

Velocita énergies et BAE ont à cœur de développer des projets avec les acteurs locaux (élus, riverains, associations, etc.) et ont décidé d'être accompagnés sur ce projet de l'équipe Concertation de Mazars.

Au travers de cette démarche, les co-développeurs s'engagent notamment à :

- ➔ Echanger régulièrement avec les acteurs locaux pour répondre aux questions qu'ils pourront se poser tout au long du projet ;
- ➔ Associer les parties prenantes aux étapes clés du projet en les rendant acteurs de son évolution notamment par le biais de réunions thématiques répondant à leurs attentes ;
- ➔ Informer le plus grand nombre autour du projet et de sa démarche de concertation en diffusant une communication lisible et accessible à tous.

Plusieurs propositions de rendez-vous de concertation ont été formulées telles que des ateliers de travail pour coconstruire collectivement les éléments du projet, mais aussi des réunions de concertation pour répondre aux questions sur l'éolien et le projet et donner régulièrement de l'information sur le projet.

Enfin, une proposition de visite d'un parc éolien en forêt a été faite par les co-développeurs afin de visualiser concrètement ce que représente ce type d'installations et expérimenter la proximité aux éoliennes.

Concernant l'information autour du projet, l'équipe Concertation de Mazars a annoncé la création d'une plateforme participative autour du projet qui sera régulièrement mise à jour afin d'informer sur le projet, de mettre à disposition les documents de la concertation et de pouvoir recueillir des propositions de co-construction du projet.

Des lettres d'information seront également diffusées tout au long de la démarche de concertation sur les 5 communes concernées par le projet afin d'informer largement le public sur les dernières actualités du projet éolien de l'Etoile.

Réactions des participants :

« Je trouve que ce sont des moments de rencontre importants pour nous informer et relayer l'information, c'est à poursuivre. »

« Pour moi c'est une très bonne chose. »

Question : « Le support de présentation sera-t-il mis à disposition à la suite de la réunion ? »

Réponse de Mazars : Oui, le support sera envoyé en même temps que le compte rendu. Il ne comportera pas l'ensemble des éléments du verbatim présentés pour des raisons de confidentialité. En revanche, le résumé du verbatim y figurera. Le compte rendu sera également disponible sur la plateforme du projet. Il intégrera l'ensemble des remarques et questions formulées lors de cette réunion.

L'équipe Concertation de Mazars a insisté sur le fait que la démarche de concertation engagée autour du projet éolien de l'Etoile était une démarche volontariste de la part des co-développeurs et non une réponse à une obligation légale.

6. Les prochaines étapes de la concertation

Le prochain rendez-vous de la concertation, aura lieu :

11 février 2021

1^{er} événement de la concertation

Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire auprès d'Ophélie JOVELIN

Par téléphone au 07 61 58 56 91

Par mail : ophelie.jovelin@mazars.fr

Ou sur le site internet du projet : www.projeteolien-de-lettoile.fr

(Rubrique : la démarche de concertation : s'inscrire aux rendez-vous de la concertation)

ANNEXES

Résultats du sondage Klaxoon sur le verbatim

1

Vous retrouvez-vous dans le verbatim présenté ?

évaluation

